

édition spéciale
BUDGET
DE LA SÉCU :
CE QUI CHANGE
POUR VOUS

PLACEMENTS OÙ INVESTIR EN 2026 ?



zoom juridique

**ASSURANCE VIE : L'ACCÈS
AUX DONNÉES RÉSERVÉ AUX
BÉNÉFICIAIRES DÉSIGNÉS**

décryptage fiscal

**FAUT-IL MENSUALISER
SES IMPÔTS LOCAUX ?**

Sommaire

04



à la une

PLACEMENTS

OÙ INVESTIR EN 2026 ?

Si les marchés ont souri aux investisseurs l'an dernier, les incertitudes sont nombreuses à l'aube de cette nouvelle année. Livrets d'épargne, obligations, actions, immobilier ou or : quels placements conservent du potentiel et lesquels méritent plus de prudence ?

07

édition spéciale

BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

CE QUI CHANGE POUR VOUS

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a instauré de nombreux changements cette année, dont une augmentation des prélèvements sociaux pour certains placements et la suspension temporaire de la dernière réforme des retraites.



10

décryptage fiscal

FAUT-IL MENSUALISER SES IMPÔTS LOCAUX ?

11

zoom juridique

ASSURANCE VIE : L'ACCÈS AUX DONNÉES RÉSERVÉ AUX BÉNÉFICIAIRES DÉSIGNÉS

Mais aussi...

03

L'ACTUALITÉ PATRIMONIALE

12

LE POINT BOURSE

13

VOTRE PATRIMOINE

En passant la porte du cabinet PEA,
ce sont les meilleures offres
de Paris qui viennent à vous.

pea — tél. 05 59 80 19 38 - conseil@pe-a.fr - cabinetpea.fr —

L'actualité patrimoniale



Plan épargne logement

LE TAUX DE RÉMUNÉRATION PORTÉ À 2%

Au 1^{er} janvier 2026, le taux de rémunération du plan d'épargne logement (PEL) a été relevé à 2%. La mesure ne concerne que les contrats signés à compter de cette date. Pour les souscriptions effectuées jusqu'au 31 décembre 2025, le taux d'intérêt reste fixé à 1,75%. Attention : le nouveau taux annoncé est un taux brut (avant impôt et prélèvements sociaux). Une fois la flat tax appliquée au taux global de 30% (imposition par défaut au prélèvement forfaitaire unique de 12,8% + prélèvements sociaux de 17,2%), le taux net du PEL passe à 1,4% en 2026, contre 1,23% pour les PEL ouverts en 2025. Cette progression, modeste en apparence, reste significative pour ce produit d'épargne réglementée longtemps délaissé. Elle contraste avec la trajectoire descendante des livrets défiscalisés, à l'instar du Livret A. Le produit phare de l'épargne française, qui a déjà subi deux baisses de rémunération l'an passé (de 3% à 2,4% en février, puis à 1,7% en août), pourrait connaître une troisième révision à la baisse le 1^{er} février prochain.

Logement

NOUVEAU MODE DE CALCUL DU DPE

La note du diagnostic de performance énergétique (DPE) devrait s'améliorer pour quelque 850.000 propriétaires d'une « passoire thermique » (un logement classé en lettre F ou G). Depuis le 1^{er} janvier, le coefficient de conversion électricité, qui pénalisait les habitations chauffées à l'électricité par rapport à ceux alimentés aux autres sources d'énergie (gaz naturel, fioul, bois), a été abaissé. Ce coefficient énergie primaire s'établit à 1,9, contre 2,3 auparavant. Cela signifie désormais que, pour 1 kWh d'électricité consommée (énergie finale), il faut produire 1,9 kWh d'énergie à la source (énergie primaire).

Consultations médicales

DES TARIFS EN HAUSSE

Dans le cadre de la convention médicale signée entre l'Assurance maladie et les syndicats des médecins libéraux pour la période 2024-2029, plusieurs revalorisations de consultations sont entrées en vigueur en début d'année. Côté pédiatrie, la consultation est augmentée de 1 euro pour atteindre 40 euros pour les enfants de moins de deux ans. En gériatrie, la consultation est revalorisée à 42 euros (au lieu de 37 euros). La consultation de référence coordonnée en psychiatrie pour les plus de 25 ans est portée à 57 euros (*versus* 55 euros) et celle pour les moins de 25 ans à 75 euros (*vs* 67 euros). Des augmentations sont aussi à noter chez les gynécologues (40 euros, en hausse de 3 euros) ou encore pour un dépistage du mélanome chez le dermatologue (60 euros, + 16 euros).

Autoroute

LE DÉPANNAGE ENCORE PLUS CHER

Depuis le 1^{er} janvier, le tarif forfaitaire d'une opération de dépannage avec remorquage d'un véhicule léger d'un poids inférieur ou égal à 1,8 tonne, réalisée par un garagiste agréé sur une autoroute ou une voie rapide, s'élève à 151 euros (contre 148,67 euros auparavant) si la prestation se déroule du lundi au vendredi entre 8 heures et 18 heures. Ce montant est porté à 186,72 euros (contre 183,72 euros) pour les véhicules dont le poids est supérieur à 1,8 tonne et inférieur à 3,5 tonnes. Des prix majorés de 50% s'appliquent si l'appel d'urgence a été passé en dehors de ces horaires ou les samedis, dimanches et jours fériés.

Le chiffre

de +6% à 7%

En 2026, les primes d'assurance habitation augmentent en moyenne de 6% à 7% par rapport à 2025 sous l'effet de la surprime sur les catastrophes naturelles et des sinistres liés à celles-ci, selon l'assureur Leocare. Face à l'inflation des coûts de réparation, les primes d'assurance automobile progressent de 4% à 5% en moyenne cette année.



à la une
Placements

OÙ INVESTIR EN 2026 ?

Si les marchés ont souri aux investisseurs l'an dernier, les incertitudes sont nombreuses à l'aube de cette nouvelle année. Livrets d'épargne, obligations, actions, immobilier ou or : quels placements conservent du potentiel et lesquels méritent plus de prudence ?

Et de trois ! Après deux années de fortes hausses boursières, l'année 2025 s'est clôturée sur une nouvelle note positive pour les investisseurs. Que ce soit sur les actions ou les obligations, en zone euro ou à l'international, les marchés boursiers se sont bien comportés avec des progressions à deux chiffres pour la plupart des grands indices.

L'année n'a toutefois pas été de tout repos, entre persistance des craintes géopolitiques, instauration d'une guerre commerciale par l'administration Trump et retour du risque de change. En France, l'environnement, marqué par une instabilité politique et un secteur du luxe malmené, n'a guère été porteur et le CAC 40 a terminé l'année en croissance de « seulement » 10,42% quand les indices espagnols et italiens ont affiché des gains de 49,3% et 23%.

L'année 2026 devrait, elle, être une année de tran-

sition plus que de rupture, estiment les experts de la société de gestion Ostrum AM. La croissance devrait, en effet, rester résiliente et les politiques monétaires des banques centrales, accommodantes. La Banque centrale européenne (BCE) a déjà fortement réduit ses taux directeurs, mais une nouvelle baisse n'est pas à exclure dans le courant de l'année. Des indicateurs à avoir à l'esprit au moment de faire ses choix d'allocation pour 2026. Passage en revue des principales catégories de placement et leurs perspectives pour l'année.

LIQUIDITÉS : À MODÉRER

L'âge d'or des placements sans risque est révolu ! La rémunération des produits de court terme n'a fait que reculer en 2025, sous l'effet de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'inflation. L'emblématique Livret A rapportait ainsi 3% en janvier dernier, avant



de voir son taux baisser à deux reprises et tomber à 1,7% en août. Du fait de sa formule de calcul, le livret chouchou des Français devrait encore perdre quelques centimes à 1,4% au 1^{er} février prochain.

Les livrets bancaires devraient ajuster leurs offres à la baisse pour en tenir compte. Seule bonne surprise : le taux du plan d'épargne logement (PEL), qui est remonté au 1^{er} janvier à 2% (contre 1,75% auparavant). Mais les intérêts du PEL étant soumis à la « flat tax » à 30%, l'avantage n'est que facial.

L'actif garanti de l'assurance vie devrait être le grand gagnant de la situation. « Le rendement des fonds euros pour 2025 devrait se situer autour de 2,6% ce qui garantit un avantage comparatif par rapport au Livret A, aux livrets bancaires et aux dépôts à terme », souligne Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne, un « think tank » sur l'épargne et la retraite. D'autant que de nombreux assureurs proposent des bonus de rémunération, qui gratifient les nouveaux versements et/ou les contrats comportant une part significative d'unités de compte.

OBLIGATIONS : ENCORE DU RENDEMENT SUR LE CRÉDIT

Depuis la remontée des taux d'intérêt intervenue en 2022, les investisseurs ont redécouvert le charme des obligations. Et même si, depuis, les banques centrales ont réduit les taux courts, les taux de long terme demeurent à des niveaux élevés du fait de l'endettement massif des États. « Les conditions sont assez idylliques pour le marché obligataire », observe Marion Le Morhedec, directrice monde des investissements obligataires chez Fidelity International.

Les fonds ciblant la dette d'entreprises (crédit) offrent un profil de rendement-risque intéressant même s'ils demeurent assez chers. Les deux segments « investment grade » (les meilleures notations) et haut rendement (un cran en dessous en termes de solidité financière) sont porteurs, mais le second offre une rémunération plus élevée, de l'ordre de 5% à 6%, alors que les taux de défaut demeurent extrêmement contenus.

ACTIONS : IL EST TEMPS DE DIVERSIFIER

Malgré un environnement globalement propice aux actifs risqués, la valorisation des actions amé-



L'heure est plus que jamais à la diversification des placements financiers

ricaines préoccupe les observateurs, en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA). Si cette thématique demeure porteuse, la prudence s'impose. « L'IA n'est pas une bulle, estime Fabiana Fedeli, directrice des investissements actions, multi-actifs et de la durabilité chez le gestionnaire britannique M&G Investments. Il s'agit d'une technologie structurante dont l'adoption ne fait que commencer, tandis que les excès se concentrent sur quelques valorisations trop optimistes. »

Reste que la concentration des indices sur quelques valeurs technologiques pourrait faire vaciller le marché en cas de déception sur l'une d'elles. C'est pourquoi la diversification est de mise pour cette année. « Les valorisations sont plus attractives sur les marchés non américains, les petites capitalisations et les secteurs cycliques aux États-Unis », estime ainsi le gérant américain Invesco.

Les actions européennes pourraient tirer leur épingle du jeu dans cet environnement. Elles devraient notamment profiter de la relance budgétaire allemande, ainsi que des objectifs de l'Union européenne (UE) en matière de défense. Selon le consensus des analystes, la consommation (notamment le luxe et l'automobile), les industries de base, les valeurs industrielles et les services de communication devraient connaître un rebond





de leurs résultats cette année. Le secteur financier, après un beau parcours en 2025, continue de profiter d'un environnement de taux d'intérêt porteur pour ses activités.

SCPI : LA SÉLECTIVITÉ S'IMPOSE

Malgré l'arrivée de nouveaux fonds immobiliers très dynamiques et un taux de distribution moyen en hausse (4,72% pour 2024, contre 4,52% en 2023), la collecte des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) est restée en berne l'an passé. Sur les trois premiers trimestres, elle s'est élevée à 3,3 milliards d'euros, quand elle avait atteint 7,6 milliards d'euros sur la même période en 2022, avant la crise immobilière.

Surtout, elle profite à un nombre très restreint de produits. « Le marché a besoin de reprendre confiance, tant du côté des épargnants que des distributeurs », reconnaît Philippe Delhotel, directeur général délégué en charge de la distribution de la société de gestion Altarea IM. L'immobilier demeure, toutefois, une classe d'actifs incontournable, distribuant du revenu, et les SCPI apportent une grande souplesse puisque le produit peut être souscrit à crédit ou encore démembré.

Face à un marché convalescent, la sélectivité est le maître mot pour 2026. En effet, il faut se tenir à l'écart des grosses SCPI « collées » avec des actifs de mauvaise qualité qui se sont dépréciés. Mais il faut aussi se méfier des produits trop récents, qui n'ont pas encore atteint une taille critique. Dans la course au rendement pour attirer les épargnants, certains pourraient être tentés de dégrader la qualité des actifs acquis.

PLACEMENTS ALTERNATIFS : PROFITER DES CREUX POUR INVESTIR

L'or est le grand gagnant de 2025 : valeur refuge et actif de diversification, le métal précieux a rapporté gros à ses détenteurs. « Les prix ont augmenté de plus de 60% rien qu'en 2025 et de plus de 110% au cours des deux dernières années réunies », rappelle Ole Hansen, responsable de la stratégie matières premières chez Saxo Banque.

L'or évolue dans un environnement qui lui est favorable, caractérisé par des tensions géopolitiques, des États lourdement endettés, des taux d'intérêt en baisse et des banques centrales acheteuses. « Depuis 2022, les banques centrales achètent plus de 1.000 tonnes d'or par an, soit environ le double de la moyenne décennale », indique Imaru Casanova, gérante or et métaux précieux chez la société de gestion VanEck.

À court terme, le contexte reste inchangé, mais un peu de volatilité n'est pas à exclure car certains investisseurs pourraient être tentés de prendre leurs profits après de telles hausses. Un repli donnerait une bonne opportunité d'investir dans l'or.

Le bitcoin a, lui, connu un parcours plus compliqué et finit l'année en recul de 18,6%. Sur longue période, la progression de cet actif numérique reste néanmoins très élevée (+280% en cinq ans). L'exercice de prévision étant délicat sur ce placement très volatile, il ne faut se lancer que dans une optique de long terme et sur une proportion limitée de son portefeuille (5% maximum). Pour investir dans un cadre régulé, il est désormais possible de se tourner vers des titres de créances exposés au bitcoin, logeables dans un compte-titres. ■

édition spéciale

Budget de la sécu

CE QUI CHANGE POUR VOUS



La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a instauré de nombreux changements cette année, dont une augmentation des prélèvements sociaux pour certains placements et la suspension temporaire de la dernière réforme des retraites.

Contre toute attente, le Budget de la Sécurité sociale pour 2026 a fini par être voté. Cette adoption s'est faite dans la douleur pour le gouvernement Lecornu, obligé de céder à certaines exigences de l'opposition, avec au premier chef le gel de la réforme des retraites de 2023. Passage en revue des sept principales dispositions du texte qui vont avoir un impact dans votre vie.

Hausse de la CSG sur certains placements

Une hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus du capital est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Le taux est passé de 9,2% à 10,6% pour plusieurs placements : dividendes, intérêts bancaires, plus-values mobilières, coupons d'obligations, gains des PEA, revenus de location meublée non professionnelle.

Cette augmentation s'applique aux revenus 2025 pour la CSG prélevée après l'émission d'un avis d'impôt, et aux revenus 2026 pour ceux faisant l'objet d'une retenue à la source (dividendes, intérêts notamment). Le taux global des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité) passe ainsi, pour ces placements, de 17,2% à 18,6%.

Les revenus fonciers, plus-values immobilières, gains des contrats d'assurance vie, intérêts des comptes et plans d'épargne logement (CEL et PEL) restent soumis à une CSG de 9,2%. Les prélèvements sociaux demeurent donc fixés, pour eux, à 17,2%.

Suspension de la réforme Borne des retraites

La réforme des retraites de 2023 est mise sur pause. Plus précisément, l'augmentation progressive de l'âge légal (l'âge minimum à partir duquel les Français sont autorisés à liquider leurs droits) et de la durée d'assurance (le nombre de trimestres de cotisation vieillesse exigé pour percevoir une retraite à taux plein) - soit les deux mesures emblématiques du texte - sont gelées pour les personnes nées en 1964 et au 1^{er} trimestre 1965 (voir tableau).

Ces assurés ne subissent plus l'allongement d'un trimestre à la fois de l'âge légal et de la durée d'assurance par génération instauré par la dernière réforme des retraites à compter des actifs nés le 1^{er} septembre 1961. Concrètement, les Français nés entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 1964 pourront partir à la retraite trois mois plus tôt (à 62 ans et 9 mois au lieu de 63 ans). Ils auront besoin de justifier de seulement 170 trimestres (42 ans et 6 mois de cotisation) pour toucher une retraite sans décote, contre 171 trimestres (42 ans et 9 mois) initialement prévus dans la réforme. Le gain sera encore plus important pour les natifs du 1^{er} janvier au 31 mars 1965. En bénéficiant également d'un âge légal à 62 ans et 9 mois et d'une durée d'assurance de 170 trimestres, ils auront la possibilité de quitter la vie professionnelle six mois plus tôt et de valider deux trimestres de moins.

Le rythme d'augmentation de trois mois reprendra à partir des assurés nés le 1^{er} avril 1965. Au final, l'âge légal à 64 ans sera appliqué à la génération 1969 au lieu de la génération 1968, et les 172 trimestres (43 ans de cotisation) à la génération 1966 au lieu de la génération 1965. Comme on le voit, la réforme n'est, en définitive, décalée que d'un an. Reste que le nouveau président de la République élu au printemps 2027 pourrait décider de pérenniser le gel, voire d'abaisser l'âge légal et la durée d'assurance, ou... de prolonger dans le temps leur allongement.

Date de naissance	Âge légal de départ	Durée d'assurance
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1963	62 ans et 9 mois	170 trimestres
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1964	62 ans et 9 mois (au lieu de 63 ans)	170 trimestres (au lieu de 171 trimestres)
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1965	62 ans et 9 mois (au lieu de 63 ans et 3 mois)	170 trimestres (au lieu de 172 trimestres)
Du 1 ^{er} avril au 31 décembre 1965	63 ans (au lieu de 63 ans et 3 mois)	171 trimestres (au lieu de 172 trimestres)
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1966	63 ans et 3 mois (au lieu de 63 ans et 6 mois)	172 trimestres
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1967	63 ans et 6 mois (au lieu de 63 ans et 9 mois)	172 trimestres
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1968	63 ans et 9 mois (au lieu de 64 ans)	172 trimestres
À partir du 1 ^{er} janvier 1969	64 ans	172 trimestres

Création d'un congé parental supplémentaire

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les nouveaux parents ont droit à un congé de naissance. Celui-ci s'ajoute au congé de maternité et au congé de paternité. Il peut durer, au choix, un ou deux mois. Le père et la mère pourront le prendre, à compter du 1^{er} juillet 2026, au même moment ou à deux périodes différentes. Dans ce dernier cas, la garde du nouveau-né par les parents pourra ainsi atteindre jusqu'à quatre mois.

Le congé de naissance vise à relancer la natalité en berne dans le pays et à accroître l'implication des parents - et plus particulièrement des pères - dans les premières années de la vie de l'enfant. Il devrait être indemnisé à hauteur de 70% du salaire net pour le premier mois et de 60% pour le second (le décret fixant le taux d'indemnisation n'est pas encore paru à l'heure où nous écrivons ces lignes). À noter : le congé de naissance donne droit à un trimestre de cotisation retraite.



Limitation de la durée des arrêts maladie

Les arrêts de travail à la suite d'une maladie ne peuvent plus excéder un mois pour la première prescription. En cas de renouvellement, la durée maximum est portée à deux mois. Cette mesure a pour objectif de réduire le coût des arrêts maladie, alors que leur nombre a explosé depuis la crise du Covid.

Revalorisation des retraites de base de 0,9%

La copie initiale du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 prévoyait un gel des retraites de base (ainsi que des prestations sociales) pour dégager des économies et abaisser ainsi le déficit public. Le PLFSS 2026 instaurait, en outre, une sous-indexation des pensions de base de 0,4% par rapport à l'inflation en 2027, 2028 et 2029. Les députés ont rejeté les deux mesures.

Du coup, c'est la formule de calcul de la revalorisation prévue dans le Code de la Sécurité sociale qui s'est appliquée, soit une indexation sur la hausse des prix à la consommation afin que les retraités ne perdent pas en pouvoir d'achat. L'Insee ayant anticipé une inflation de 0,9% en 2025, les retraites de base ont été revalorisées à ce taux au 1^{er} janvier 2026.



Nouveau calcul de la retraite de base des mères de famille



Dans le secteur privé, les retraites de base sont calculées sur les 25 meilleures années de rémunération. Le calcul porte dorénavant sur les 24 meilleures années pour les mères d'un enfant et sur les 23 meilleures années pour celles ayant deux enfants et plus.

Cette nouvelle formule va mathématiquement améliorer le montant des retraites de base des mères de famille, souvent pénalisées dans leur carrière professionnelle par leur maternité. Elle s'applique uniquement aux retraites liquidées à compter du 1^{er} janvier 2026.

Refonte du cumul emploi-retraite

Le cumul emploi-retraite (CER) est un dispositif qui permet aux retraités de cumuler leurs pensions de vieillesse et un revenu d'activité. La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2026 refond totalement le fonctionnement du CER.

Aujourd'hui, les retraités peuvent cumuler intégralement leurs pensions et leur revenu d'activité s'ils sont partis à la retraite avec tous leurs trimestres (taux plein). Dans le cas contraire, le cumul ne peut excéder un plafond qui varie selon l'ancien statut professionnel du retraité (salarié, fonctionnaire, indépendant, profession libérale) et si tel est le cas, la retraite de base est réduite d'autant.

Pour les retraites liquidées à partir du 1^{er} janvier 2027, la pension de base sera diminuée du revenu d'activité si le retraité part à la retraite avant 64 ans, et ce, qu'il dispose ou non de tous ses trimestres. Pour un départ entre 64 et 67 ans, si le cumul dépasse un seuil (qui devrait être fixé à 7.000 euros), la retraite de base sera réduite de 50% du montant dépassé.

Avec une liquidation après 67 ans, le retraité pourra cumuler, sans limite, ses pensions et son revenu d'activité. Les cotisations vieillesse, versées dans le cadre de la reprise d'activité, permettront au pensionné de se constituer une seconde retraite. Les règles du CER ne changent pas pour les retraites liquidées avant 2027. ■



Faut-il mensualiser ses impôts locaux ?

Le prélèvement automatique des impôts locaux est pratique pour bien gérer son budget mois après mois. Mais la mensualisation n'a pas que des avantages. Voici les explications et les modalités pratiques à connaître.

La majorité des contribuables soumis aux impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) préfère attendre la date prévue dans leur avis d'imposition pour payer ces taxes. Seulement un tiers opte pour la mensualisation (33,4% en 2024, selon les dernières statistiques de l'administration fiscale). Quel choix privilégier ? Alors que de nombreux Français profitent du début d'année pour prendre de bonnes résolutions, comme celle de mieux gérer leurs finances personnelles, la question de l'adoption du prélèvement mensuel se pose.

LISSAGE DU PAIEMENT

La mensualisation est une option de paiement gratuite proposée par l'administration fiscale pour le règlement des impôts locaux. Sont concernées la taxe foncière sur les propriétés bâties, celle sur les propriétés non bâties, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Lorsqu'un contribuable adhère à la mensualisation pour sa taxe foncière, les taxes annexes à cette dernière, telles que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) ou la taxe Gemapi (une taxe facultative perçue par les intercommunalités pour couvrir la charge de la prévention des inondations), y sont automatiquement incluses. Avec cette option, le paiement des impôts locaux est lissé sur 10 échéances mensuelles, préle-

vées automatiquement de janvier à octobre. S'il reste un solde à payer, un prélèvement complémentaire peut être effectué en novembre, voire en décembre.

Opter ou non pour la mensualisation des impôts locaux est un choix individuel, qui dépend de l'organisation et des convictions de chacun. Fractionner le règlement sur l'année s'adresse d'abord à celles et ceux qui préfèrent lisser l'ensemble de leurs dépenses fixes (assurances, factures d'énergie, salle de sport,

« Plusieurs possibilités d'ajustement en cours d'année : modulation à la hausse ou à la baisse, suspension, résiliation »

RÉGULARISATION EN FIN D'ANNÉE

La mensualisation ne fait cependant pas l'unanimité. Ses détracteurs y voient une façon de faire une avance de cash au Trésor public de janvier à septembre, alors qu'ils peuvent attendre le dernier moment, jusqu'à l'automne, pour payer. Autre limite de la mensualisation : le montant prélevé chaque mois se base sur l'imposition de l'année qui précède. Comme les impôts locaux augmentent généralement tous les ans, les échéances mensuelles ne sont jamais égales à la dette fiscale réelle. D'où une régularisation parfois demandée via un ou deux prélèvements supplémentaires.

abonnements musicaux, films et séries en streaming, etc.) mois par mois afin de faciliter la gestion de leur budget. La formule est également adaptée aux personnes ne disposant pas d'une épargne suffisante pour régler leur taxe foncière ou leur taxe d'habitation sur résidence secondaire en une fois. Autre intérêt de ce système : c'est un moyen d'éviter un gros prélèvement en octobre, à l'approche des fêtes de fin d'année. *Last but not least*, la mensualisation est souple. L'administration fiscale offre plusieurs possibilités d'ajustement en cours d'année : modulation des mensualités à la hausse ou à la baisse, suspension temporaire, voire résiliation.

La procédure de demande est simple et rapide. Elle s'effectue en ligne, via l'espace Finances publiques (nouveau nom de l'espace particulier), sur Impots.gouv.fr, le site Internet de l'administration fiscale. L'adhésion au prélèvement mensuel des impôts locaux s'effectue en quelques clics. Pour une prise en compte dès 2026, il est possible d'adhérer jusqu'au 30 juin pour un déclenchement au 15 du mois suivant la demande. Dans ce cas, les mensualités seront recalculées pour couvrir le montant restant à payer. Un échéancier récapitulatif est mis à disposition et consultable à tout moment dans l'espace Finances publiques. ■

L'accès aux données des contrats réservé aux seuls bénéficiaires désignés

Dans une décision récente, le Conseil d'État confirme qu'un héritier non désigné bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie n'a aucun droit d'accès aux informations du contrat. Un rappel clair de la distinction entre succession et assurance vie.

Les héritiers n'ont pas un droit de regard sur tous les biens du défunt. C'est ce que vient de rappeler la 10^{ème} chambre du Conseil d'État dans une décision rendue publique le 26 septembre 2025. L'affaire opposait un homme à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), le régulateur français des données personnelles. Après le décès de sa sœur, il avait demandé à connaître le contenu de ses contrats d'assurance vie. Mais la CNIL avait rejeté sa requête : n'ayant pas été désigné par la défunte comme le bénéficiaire de ses contrats, il ne pouvait pas prétendre à ces informations.

Le frère a contesté cette décision devant la plus haute juridiction administrative, estimant que la loi bafouait plusieurs droits fondamentaux, dont le droit de propriété et le principe d'égalité devant la loi. Le requérant espérait que le Conseil d'État transmettrait une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) au Conseil constitutionnel. Mais le juge administratif suprême a refusé, jugeant la contestation infondée.

UN RÉGIME HORS SUCCESSION

Cette position découle d'un principe de base du Code des assurances : selon l'article L.132-12, les sommes versées au bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie ne

font pas partie de la succession. Le capital du contrat échappe donc au partage successoral et revient directement à la ou les personnes désignées par le souscripteur décédé.

Cette règle vise à garantir le respect de la volonté exprimée par l'assuré dans la clause bénéficiaire de son contrat d'assurance vie. Le bénéficiaire - et lui seul -

ne s'étend pas aux contrats d'assurance vie, dont les capitaux ne font justement pas partie de la succession.

L'institution du Palais Royal rappelle que l'accès aux données d'une personne décédée n'ouvre pas de nouveaux droits : il permet seulement d'exercer ceux que la loi reconnaît déjà. Or, un héritier non bénéficiaire ne possède aucun droit successoral sur un contrat d'assurance vie et, par conséquent, ne peut revendiquer l'accès aux informations du contrat.

UNE JURISPRUDENCE CONSOLIDÉE

Pour qu'une QPC soit transmise au Conseil constitutionnel, la question doit être sérieuse et soulever un doute réel sur la conformité de la loi à la Constitution. En l'espèce, le Conseil d'État estime que tel n'est pas le cas. C'est pourquoi il a décidé de ne pas soumettre la QPC aux gardiens de la loi fondamentale.

Le cadre juridique reste donc inchangé : seuls les bénéficiaires désignés par le souscripteur conservent un droit sur le contrat d'assurance vie et les données qui y sont associées, même après le décès de l'assuré. La décision consolide ainsi une jurisprudence constante, qui protège à la fois la confidentialité des contrats et la volonté du défunt. ■



détient un droit exclusif sur les capitaux. Pour le Conseil d'État, cette différence de traitement ne contrevient pas à l'égalité devant la loi : elle découle de situations juridiques distinctes, l'une relevant du droit des assurances, l'autre du droit des successions.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DU DÉFUNT

L'héritier invoquait aussi l'article 85 de la loi Informatique et Libertés, qui permet aux ayants droit d'accéder à certaines données personnelles du défunt afin de régler la succession. Mais, selon le Conseil d'État, ce droit

Le contexte

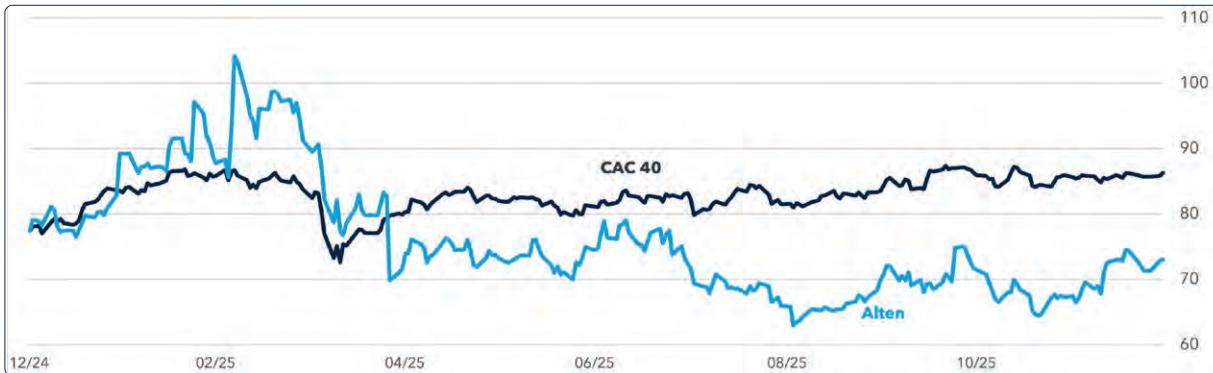
CHAMPAGNE !

Tous les grands indices boursiers mondiaux ont terminé 2025 sur une hausse annuelle supérieure à 10%. Une performance remarquable, d'autant que l'année a été marquée par de fortes turbulences : guerre commerciale lancée au printemps par l'administration américaine, tensions géopolitiques accrues et, en France, instabilité politique. Malgré ce contexte incertain, la croissance mondiale a résisté, soutenue par l'essor de l'intelligence artificielle (IA) et l'action des banques centrales. Même en France, les entreprises devraient afficher une légère progression de leurs résultats. La défense et l'aéronautique restent très dynamiques, le secteur bancaire se redresse, tandis que la construction, l'industrie lourde et le luxe semblent avoir atteint un point bas. Résultat : le CAC 40 a inscrit de nouveaux records. Les petites et moyennes capitalisations font encore mieux, avec un indice CAC Small en hausse de plus de 50%, porté notamment par les valeurs de défense et les biotechnologies. Après plusieurs années d'attente, plusieurs biotechs françaises se rapprochent de la commercialisation de leurs médicaments, preuve que l'innovation demeure bien présente dans l'Hexagone. À l'aube de 2026, les perspectives pour le marché français sont encourageantes. L'investissement repart, entre autres dans le numérique, depuis septembre dernier. Les ménages disposent d'une épargne record et pourraient relancer leur consommation dès que la visibilité s'améliorera. Enfin, les actions françaises affichent toujours une décote de plus de 20% par rapport au reste de l'Europe. Des risques subsistent néanmoins : possible correction sur l'IA, tensions sur la dette privée et niveau élevé des déficits publics. Sans oublier qu'un événement imprévu pourrait, comme souvent depuis 2020, rebattre les cartes.

IDMidCaps

Créé en 2000, IDMidCaps propose une recherche indépendante et exhaustive sur les valeurs moyennes cotées, soutenue par un système d'information innovant et unique sur le marché. Fort de son expertise sur les small & midcaps, le cabinet agit aussi comme conseil en investissement.

La valeur du mois



ALLEN

Créé il y a 30 ans, Alten s'est imposé comme un leader mondial dans l'ingénierie et les services informatiques. Reconnu pour sa capacité à conjuguer croissance organique forte, acquisitions pertinentes et rentabilité stable et élevée, le groupe a connu l'une de ses pires années en 2025. Comme les autres acteurs des services numériques, Alten a subi un gel des investissements, mais le coup de frein a été d'autant plus fort pour le groupe que ses principaux débouchés, l'automobile et l'aéronautique, ont décidé des mesures d'économies drastiques. Pour la première fois, 2020 excepté, Alten va voir son chiffre d'affaires baisser et sa rentabilité opérationnelle tomber à 8% en 2025. Mais la tendance pourrait s'inverser : selon le syndicat professionnel Numeum, le secteur devrait retrouver la croissance en 2026. Alors que le titre Alten a reculé de 50% par rapport au plus haut de mai 2023, il pourrait bénéficier à la fois d'un rebond des résultats et d'un retour à des multiples boursiers historiques.

Les informations contenues sur cette page sont fournies à titre indicatif uniquement et ne constituent en aucun cas un conseil en investissement.

• Impôts					
Seuil effectif d'imposition personne seule sans enfant (revenus 2024 imposables en 2025)		Plafonnement des niches fiscales			
revenu déclaré 19.375 €	revenu net imposable 17.437 €	cas général 10.000 €	investissement Outre-mer 18.000 €		
• Emploi					
Smic : 12,02 € (Taux horaire brut au 1 ^{er} janvier 2026)		Inflation : + 0,8% Prix à la consommation (INSEE) hors tabac sur un an (décembre 2025)			
RSA : 646,52 € (Revenu de Solidarité Active personne seule sans enfant)		Emploi : 7,7% Taux de chômage (BIT, France Métropolitaine) 3 ^{ème} trimestre 2025			
• Épargne					
Livret A et Livret Bleu (Depuis le 1 ^{er} août 2025)					
Taux de rémunération : 1,7%		Plafond : 22.950 €			
PEL		PEA			
Taux de rémunération : 2% (brut hors prime d'épargne) depuis le 1 ^{er} janvier 2026		Plafond : 150.000 € depuis le 1 ^{er} janvier 2014			
Assurance vie : 2,6% (France Assureurs) Rendement fonds euros (moyenne 2024)					
• Retraite					
Âge légal : de 62 ans (pour les natifs jusqu'au 31/08/1961) à 64 ans (pour les natifs à partir du 01/01/1968)					
Point retraite					
AGIRC - ARRCO : 1.4386 € (au 01/11/2025)		IRCANTEC : 0,56053 € (au 01/01/2026)			
• Immobilier					
Loyer : 145,77 points (+ 0,87%) Indice de référence (IRL) 3 ^{ème} trimestre 2025		Loyer au m² : 14 € France entière (SeLoger janvier 2026)			
Prix moyen des logements au m² dans l'ancien : 3.137 € (SeLoger novembre 2025)					
Prix moyen du mètre carré à Paris : 9.827 € (appartements, 1 ^{er} janvier 2026 - Meilleurs Agents)					
Taux d'emprunt sur 20 ans : 3,35% (5 janvier 2026 - Empruntis)					
• Taux d'intérêt légal (1 ^{er} semestre 2026)					
Taux légal des créances des particuliers : 6,67%		Taux légal des créances des professionnels : 2,62%			
• Seuils de l'usure Prêts immobiliers (1 ^{er} trimestre 2026)					
Prêts à taux fixe : 4,12% (moins de 10 ans) 4,59% (10 à 20 ans) 5,13% (plus de 20 ans)		Prêts à taux variable : 4,99%			
Prêts-relais : 6,15%					
• Seuils de l'usure Prêts à la consommation (1 ^{er} trimestre 2026)					
Montant inférieur à 3.000 € : 23,56%					
Montant compris entre 3.000 et 6.000 € : 15,87%					
Montant supérieur à 6.000 € : 8,67%					

*Une famille se crée, se développe et transmet ses valeurs...
Il en va de même pour votre patrimoine.*



www.cabinetpea.fr

1, allée Catherine de Bourbon - 64000 Pau
Tél.: 05 59 80 19 38
e-mail : conseil@pe-a.fr